

"Qui êtes-vous pour juger nos évêques ?"

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Communication P](#)

Date : 31 janvier 2011

Dans sa lettre 266, [Paix Liturgique](#) répond à ses détracteurs. La première objection est faite régulièrement contre Perepiscopus et c'est pourquoi je la reproduis :

Qui êtes-vous pour juger nos évêques et leur distribuer des bons et des mauvais points ? Vous n'êtes pas mieux que Golias.

Qui sommes-nous pour «juger les évêques» ? Nous "ne jugeons pas nos évêques" mais nous nous contentons de faire connaître, le plus respectueusement possible, nos opinions. En cela nous sommes tout simplement des fidèles prompts à répondre à l'appel du concile Vatican II à «prendre une part plus active selon l'esprit de l'Église, dans l'approfondissement et la défense des principes chrétiens comme dans leur application adaptée aux problèmes de notre temps» (Décret *Apostolicam Actuositatem*, n. 6). Nous sommes des fidèles qui réclament, comme nous l'accorde la Constitution pastorale *Gaudium et Spes* (n. 62), «une juste liberté de faire connaître humblement et courageusement leur manière de voir, dans le domaine de leur compétence». Enfin, nous sommes des fidèles désireux de s'ouvrir à leurs pasteurs «avec toute la liberté et la confiance qui conviennent à des fils de Dieu et à des frères dans le Christ de leurs besoins et de leurs vœux » et ayant « la faculté et même parfois le devoir de manifester leur sentiment en ce qui concerne le bien de l'Église» comme le stipule la Constitution dogmatique *Lumen Gentium* dans son article 37. Le Concile a donné la parole aux laïcs : qu'on ne leur reproche pas ensuite de la prendre lorsqu'ils parlent dans un sens qui ne convient pas à certains clercs.

Qui plus est, contrairement à d'autres, nous ne discernons de mitre à personne et ne publions pas de liste de «bons» ou de «mauvais» évêques, mais exprimons tout bonnement des jugements liés au désir qui est le nôtre de voir l'esprit du *Motu Proprio Summorum Pontificum* souffler dans tous les diocèses de la Chrétienté, y compris au sein des séminaires. Est-ce interdit ?